

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 août 2021

**Présents :** Daniel MATHIEU, Nathalie VARIGNIER, Joël GROBAS, Dominique BESSON, Pascale AGATY, Sandrine PERRIN, Jean-Pierre MONTJOUVENT, Lionel TALON, Monique PALLET.

**Excusés :** Sophie DUMAS

Nombre de votants : 10

Madame Nathalie VARIGNIER est nommée secrétaire de séance.

Lionel Talon demande que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Etat d'avancement de la fibre optique

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021 :**

Le procès verbal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2) COMMUNES FORESTIERES : MOTION DENONCANT LE NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE DE L'ONF DECIDE PAR L'ETAT (délibération à prendre)**

Daniel Mathieu informe le conseil municipal que cette motion a été décidée par l'Etat qui souhaite taxer les communes pour combler le déficit de l'ONF.

Mr le Maire rappelle qu'à ce jour, la commune verse une taxe de 2 € à l'hectare et paye les frais de gardiennage sur les ventes des forêts soumises à l'ONF.

L'Etat souhaite augmenter ces frais et prévoit un licenciement de 500 emplois.

Après discussion, nous ne pouvons que déplorer la privatisation des services publics.

Mr le Maire demande de procéder au vote de cette motion :

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

Il est procédé à la signature de la délibération.

### **3) MONT D'ARANC : LIMITATION DE VITESSE ROUTE DEPARTEMENTALE 34 ( ARRETE MUNICIPAL A PRENDRE ).**

Joel GROBAS donne les explications recueillies lors de son rendez vous avec Mr BOYAT aux services des routes à Montreal la Cluse.

A savoir :

- passer la traversée du Mont d'Aranc (RD 34) à une vitesse limitée de 50 KMS/H. Pour cela il faut déplacer le panneau d'entrée d'agglomération au dessus de la maison de Mr SCOLA. Ce panneau sera déplacé à la charge du Département et les accotements deviendront à la charge de la commune pour leur entretien. La commune procédera à l'installation d'un panneau à l'entrée du lotissement sur la partie SUD signalant les priorités à droite pour les deux chemins (Allée de la madone et Allée du Houx) qui seront indiquées par l'implantation d'une balise.

Le Maire demande de procéder au vote :

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

Nous attendons le modèle d'arrêté qui doit être envoyé par le service des routes et l'arrêté sera pris ensuite par Mr le Maire.

**ROUGEMONT : LIMITATION DE VITESSE A 30 A L'HEURE RUE DU QUART BOZON ET RUE SOUS CHARRIERE (ARRETE MUNICIPAL A PRENDRE).**

Suite à des réclamations récurrentes d'une habitante de Rougemont qui se plaint que les voitures roulent trop vite, une réflexion doit être menée pour passer la vitesse à 30 kms/h.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que soit fait un relevé et une analyse de vitesse par la mise en place du radar pédagogique avant de prendre un arrêté de circulation à 30 km/h.

La commission travaux va se charger de mettre en place ce radar.

**RETROCESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL A MR BENTZ PIERRE A RESINAND (PLAN JOINT).**

Après étude du plan, la superficie est estimée à environ 25 m2 pour la partie à céder.

Il a été décidé de faire une proposition de vente d'une partie de la parcelle communale au prix de 10 € le m2. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Mr BENTZ.

**PRESENTATION DE LA CARTE DU PREMIER SENTIER PEDESTRE (ARANC-MONTCORNELLES-ALLER RETOUR).**

Nathalie Varignier présente la carte avec le tracé du premier sentier pédestre qui sera installé sur le panneau d'information devant la mairie. Dans l'idée, des flyers seront également mis à la disposition des touristes à la fromagerie et à la miellerie Neufcoeur. Quelques observations ont été données, une prochaine réunion du groupe de travail sera organisée afin de procéder à la modification de la carte.

En parallèle, le groupe de travail sur le petit patrimoine va débiter. Le but étant d'identifier sur cette carte le petit patrimoine à découvrir le long de ces sentiers pédestres.

## **POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX**

Voir les compte rendus ci-joint.

## **POINT D'INFORMATION SUR LE PLU**

Pour pouvoir mettre la parcelle de Mr PLANES sur 400 m2 constructible, il faut également mettre 400 m2 sur les deux autres parcelles en continuité soit au total 1200 m2. La commission urbanisme s'est réunie et a réfléchi comment faire. Nous avons éventuellement trouvé une solution qui serait de séparer les parcelles du futur lotissement en une partie constructible et une autre partie non constructible.

Nous n'avons à ce jour pas les données réglementaire du code de l'urbanisme qui nous permettent de savoir si cela est possible. Nous allons donc interroger le directeur du droit des sols à HBA.

Si la réglementation nous permet de scinder une parcelle en 2 zones, le Conseil Municipal décidera si nous continuons dans cette démarche ou pas.

## **Fibre optique**

Suite à la demande de Lionel Talon, le Maire indique que la date de fin de travaux est prévu pour la fin de l'année 2021. Suite à la réunion au mois de juillet, avec toutes les parties concernées, l'implantation des poteaux, notamment sur le secteur de Résinand-Les Pézières, doit être réétudié.

Le Maire rappelle que ce n'est pas la Commune qui est maître d'ouvrage de cette opération, mais le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain à Bourg en Bresse)

## **QUESTIONS DIVERSES**

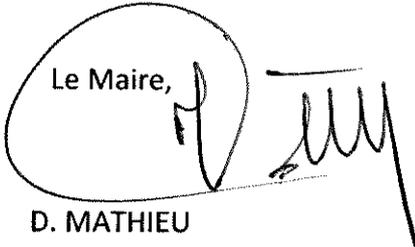
### **Décharge de Trémont :**

L'employé municipal ne peut pas ouvrir quotidiennement la décharge.

Elle sera accessible uniquement les mardis et vendredis matin entre 8h30 et 9h00 avec une inscription obligatoire au préalable au secrétariat de mairie au plus tard la veille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 24



Le Maire,  
  
D. MATHIEU



15-Travaux mise en conformité suite à rapport bureau de contrôle APAVE

Batteries blocs secours école et mairie (suite) reçu ce jour

Remplacement commande éclairage entrée et escalier mairie

Remplacement éclairage escalier mairie

Remise aux normes de tableau de protection en mairie

Remise aux normes d'éclairage toilette mairie et bureau adjoints

Re câblage arrêt urgence école

L'installation d'un BAES (bloc secours) en salle de conseil (récupération et remise en état d'un ancien)

Hors conformité, pose du seuil bureau adjoints

Reste :

Alarme pb sur une sirène d'alarme incendie à l'école

Quelques repérages de circuit à la mairie

Remise en place cette semaine des BAES à l'école suite à remplacement batteries (reçues ce jour)

Ces travaux font l'objet d'un assez important travail de chiffrage, préparation de commande, d'approvisionnement, de travail en atelier à la maison avant mise en œuvre sur place ;

Le cout prévisionnel était prévu entre 900 et 1300 € TTC, selon le choix du travail et ou des achats, le conseil avait accepté une dépense de 1500€

Il est d'un montant réel de 835€ TTC et il ne reste qu'un plafonnier à acheter pour remplacer celui du hall d'entrée de la mairie pour un montant qui devrait être de 50€

*Il restera à voir avec un électricien le chiffrage des travaux de mise en conformité des deux églises*

**16-travaux école**

Remise en état de nombreux éclairages dans les salles de classe

Remplacement de tubes (approvisionnement en réserve cars selon fournisseur tubes bientôt plus commercialisés) et d'une alimentation qui évite le remplacement total d'équipement

Début de remplacement des serrures et canons de l'ensemble des portes de l'école afin d'avoir qu'une seule clef pour toutes les portes.

**17-réparation cloches église**

Un marteau est en cours de réparation (pour les heures)

Un devis doit être fait pour un entretien du système (chaines, parties électriques)

Un autre devis pour la remise en état du coffret dans le clocher (datant d'après-guerre)

**18-travaux salle polyvalente,**

Remise en état de l'installation électrique suite à remise en état du mur

Déplacement de la plaque commémorative en façade

**19-Dossier projet isolation des combles perdus (projet Isol01)**

Sont concernés, les bâtiments de la mairie, école à ARANC et école ROUGEMONT,

## Point sur les travaux – Août 2021

### Salle Polyvalente :

L'entreprise FUSELLI effectue actuellement les travaux de peinture du mur extérieur. Lors de grosses pluies, l'eau qui sort du pré derrière le petit hangar vient se jeter contre le mur de la salle. Il conviendra de canaliser cette eau afin qu'elle rejoigne la grille d'évacuation.

### Monument aux Morts :

L'entreprise PESENTI (Atelier de la Pierre) a nettoyé le monument. Les joints ont été refaits. Le pilier cassé a été restauré.

### Salle de classe :

Les travaux réalisés par l'entreprise Julien MOYRET sont terminés (ponçage et vernissage du parquet).

### Eglise d'Aranc :

L'entreprise LYAUDET est intervenue sur le toit pour réparation. Une fuite a occasionné une dégradation importante du plafond de la première chapelle à gauche de l'entrée. Le plâtre et des briques sont tombées. Il faudra prévoir la remise en état de cette partie du plafond.

### Radar pédagogique :

Ce dernier a été livré. Le montage est à prévoir ainsi que la fabrication du socle en béton pour le fixer.

### Bâtiment BESSON :

Dans l'appartement occupé par la famille DE LIMA, le plafond est craquelé sur toute la surface. Après constatation, l'entreprise FUSELLI va établir un devis pour la réfection. En ce qui concerne le problème de l'eau entre les deux appartements, Christophe BLANC a remplacé le robinet de la cuisine chez la famille DE LIMA.

Christophe BLANC est intervenu pour différents travaux :

- Vérifier une fuite dans les sanitaires de la bibliothèque.
- Réparation d'une fuite près du lavoir de Résinand
- Voir le problème concernant la borne incendie (lavoir des Pézières) dont le capot ne peut s'ouvrir entièrement.

### Aire de retournement pour les camions En Chanoz :

Les travaux ont été réalisés par Nicolas SAVEY et sont terminés.

### Piste du Crêt Galère :

Celle-ci est terminée. Il est donc plus facile d'accéder aux parcelles situées dans ce secteur.

### Sécurisation du village :

Après rencontre avec Monsieur BOYAT (Agence Routière Montréal La Cluse) il est possible de limiter la vitesse dans le lotissement (RD34).

La commune doit prendre un arrêté et le département se chargera de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie du village.

Près de l'abri bus de Rougemont, un traçage au sol est prévu pour assurer plus de sécurité à ce carrefour dangereux. Ce traçage est à la charge de la commune.

D'après Monsieur BOYAT, la réfection de la route traversant Aranc ne sera pas réalisée avant (peut-être) 2023, voire 2024.

**Ancienne décharge :**

Le portail a été remis en état et le grillage a été changé par l'Entreprise DUCLOS.

**Routes communales :**

Des trous se sont formés dans tout le village. Appel aux bonnes volontés pour aider au rebouchage.